

N°21-10-075

L'an deux mil vingt et un, le jeudi 7 octobre à 18 heures 30, le Conseil de Communauté s'est réuni sous la présidence de Monsieur Christian LEROY (reçoit pouvoir d'O. OBERT), Président, suite à la convocation en date du 29 septembre 2021.

**Présents :**

Mesdames POURCHEL I. ; POULAIN P. ; COCQUEREL M. ; DELRUE J. (reçoit pouvoir de G. COLIN) ; WESTENHOEFFER V. (reçoit pouvoir de ML BERQUEZ) ; LEROY M. ; LEROY I. ; ROLLAND P. ; MERLO S.

Messieurs PRUVOST M. ; PRUVOST J.P. (reçoit pouvoir de JM ALLOUCHERY) ; LECAILLE S. ; DENECQUE J.F. ; GARDIN J. ; LHEUREUX M. ; FRANQUE G.A. ; SENECAT D. ; DOMMANGET A. ; LAVOGEZ S. ; POURCHEL L. ; DELATTRE J. (reçoit pouvoir de P. CAUX) ; CROQUELOIS J.M. ; DUFOUR O. ; CLABAUT A. ; FOURNIER D. ; PRINGAULT G. ; MONBAILLY V. ; WILQUIN G. ; BRUSSELLE D. (reçoit pouvoir de JC COYOT) ; CORDIER A. (reçoit pouvoir de F. FAUVIAUX) ; AMMEUX C. ; WACQUET P. ; TELLIER C. ; LEFEBVRE S. ; MERLO O. ; DELANNOY J. (reçoit pouvoir de S. FOUACHE-DELBECQ) ; WYCKAERT G. ; BEE D.

**Absents excusés :**

Mesdames COFFIN H. ; BERQUEZ M.L. (donne pouvoir à V. WESTENHOEFFER) ; FOUACHE-DELBECQ S. (donne pouvoir à J. DELANNOY)

Messieurs ALLOUCHERY J.M. (donne pouvoir à JP PRUVOST) ; CAUX P. (donne pouvoir à J. DELATTRE) ; OBERT O. (donne pouvoir à C. LEROY) ; FAUVIAUX F. (donne pouvoir à A. CORDIER) ; COLIN G. (donne pouvoir à J. DELRUE) ; COYOT J.C. (donne pouvoir à D. BRUSSELLE) ; BACQUET J.

1

**Absents :**

Madame TAVERNE M.H.

Monsieur Cédric AMMEUX est élu secrétaire.

**OBJET : CREATION D'UNE MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE A LUMBRES –  
RESULTAT DES APPELS D'OFFRES – DESIGNATION DES ENTREPRISES RETENUES  
- SIGNATURE DES MARCHES DE TRAVAUX ET MARCHES CONNEXES**

**Rapporteur : Jean-Michel CROQUELOIS**

Il rend compte de la décision de la Commission d'Appels d'Offres (CAO) concernant la procédure adaptée lancée pour la création d'une maison de santé pluridisciplinaire à Lumbres.

Le projet est décomposé en 10 lots comprenant pour certains des prestations optionnelles :

- Lot 1 : Gros-œuvre
- Lot 2 : Charpente Couverture Bardage
  - Tranche optionnelle PSE 1 : Renfort de charpente (indissociable de la PSE 6)
  - Tranche optionnelle PSE 2 : Garde-corps autoportants
  - Tranche optionnelle PSE 3 : Points d'ancrage permanents
- Lot 3 : Menuiseries extérieures

- Lot 4 : Plâtrerie
- Lot 5 : Plomberie CVC
  - Tranche optionnelle PSE 4 : Sondes géothermiques à 80 m de profondeur
- Lot 6 : Electricité Courant fort Courant faible
  - Tranche optionnelle PSE 5 : Panneaux photovoltaïques en autoconsommation
  - Tranche optionnelle PSE 6 : Panneaux photovoltaïques surface complète (indissociable de la PSE 1)
- Lot 7 : Menuiserie intérieure Agencement Signalétique
- Lot 8 : Peinture Sol souple
- Lot 9 : Carrelage Faïence
- Lot 10 : VRD Espaces verts
  - Tranche optionnelle PSE 7 : Places en infiltration
 Le montant estimé des travaux est de 1 502 683,71 € HT, options incluses.

La Commission d'Appels d'Offres, après avoir étudié les rapports d'analyse présentés par la maîtrise d'œuvre, après avoir rencontré les entreprises les mieux notées, pour une éventuelle négociation, a décidé d'attribuer les lots de la façon suivante :

Lot 1 – Gros-œuvre : Entreprise BAUDIN CHATEAUNEUF ARTOIS de Rouvroy pour un montant de 153 802,15 € HT

Lot 2 – Charpente Couverture Bardage : Entreprise Sébastien GRESSIER de Dennebrœucq pour un montant de 167 588,00 € HT, options PSE 1, PSE 2 et PSE 3 incluses

Lot 3 – Menuiseries extérieures : Entreprise MENUISERIE DE LA LACQUETTE d'Estrée Blanche pour un montant de 51 223,05 € HT

Lot 4 – Plâtrerie : Entreprise DENIS de Tétéghem pour un montant de 159 700,00 € HT, y compris sa variante « plafond »

Lot 5 – Plomberie CVC : Entreprise FLANDRES ARTOIS de Saint Martin les Tatinghem pour un montant de 354 190,28 € HT, option PSE 4 et contrat de maintenance photovoltaïque inclus

Lot 6 – Electricité Courant fort Courant faible : Entreprise FLASH ENERGIES de Quaëdypre pour un montant de 228 600,00 € HT, option PSE 6 incluse

Lot 7 – Menuiserie intérieure Agencement Signalétique : Entreprise BARA MENUISERIE de Calais pour un montant de 97 500,00 € HT

Lot 8 – Peinture Sol souple : Entreprise BATISOL ET RESINE de Lederzeele pour un montant de 35 000,00 € HT

Lot 9 – Carrelage Faïence : Entreprise BATISOL ET RESINE de Lederzeele pour un montant de 19 500,00 € HT

Lot 10 : VRD Espaces verts : Entreprise AEI SETRA TP de Saint Martin les Tatinghem pour un montant de 162 811,74 € HT, option PSE 7 incluse

Montant total des travaux : 1 429 915,22 € HT

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité,  
**DECIDE** d'attribuer les lots tels qu'énoncés ci-dessus,

**AUTORISE** le Président à signer l'ensemble des marchés correspondants ainsi que toutes les pièces et actes nécessaires à leur bonne exécution (avenants, actes de sous-traitance, délégations de paiement, ...) et

**AUTORISE** le Président à signer et à prendre toutes dispositions concernant l'ensemble des marchés connexes.

Pour extrait conforme.

Le Président,

